



## Règlements de l'hébergement

Local : \_\_\_\_\_ École : \_\_\_\_\_ Équipe : \_\_\_\_\_

Entraîneur/responsable : \_\_\_\_\_ Cellulaire (en cas d'urgence) : \_\_\_\_\_

Un local de classe est mis à votre disposition pour votre coucher. Vous pouvez vous en servir comme salle de repos ou salle de réunion d'équipe.

- ❖ Dans ce local, et dans les corridors, il sera défendu : **de boire, de manger et de jouer au ballon.**
- ❖ Nous vous rappelons que les jeunes doivent être accompagnées **en tout temps d'un adulte** pour rentrer et demeurer dans votre local.
- ❖ Les escaliers de sorties d'urgence ne doivent servir qu'en cas d'urgence seulement. Leur utilisation est donc défendue, sous peine d'expulsion.
- ❖ **Le couvre-feu est à 23h00.** Il est impératif que tous les athlètes aient réintégré leur local avant cette heure sous peine d'expulsion. Après 23h00, aucun bruit ne sera toléré afin de ne pas déranger les autres équipes.
- ❖ Des douches sont mises à votre disposition de 7h00 à 22h00 dans les vestiaires du Bloc C, près des gymnases.
- ❖ Les repas, lunchs ou commandes extérieures doivent se prendre uniquement à la cafétéria.
- ❖ La classe devra être libérée, au plus tard, à **10h00 le dimanche.** Avant de quitter, le responsable de l'équipe et le représentant de l'école doivent faire la vérification du local.
- ❖ **Drogue et alcool** : il est interdit de consommer, de posséder, de propager ou de vendre de l'alcool ou des drogues, de même que de se présenter sous l'influence de ces dernières. Les personnes fautives seront expulsées, de même que son équipe. De plus, les contrevenants s'exposent à être référés aux services policiers.
- ❖ Toute personne fautive de vol, de bris de matériel (**tableau électronique**) ou d'autres délits graves est susceptible d'être expulsée de même que son équipe et cette dernière devra couvrir les frais reliés à la réparation du méfait. De plus, elles s'exposent à être référées aux services policiers.

La Polyvalente Hyacinthe-Delorme ne peut être tenue responsable de la perte, bris ou vol de vos effets personnels dans les classes d'hébergement.

J'ai pris connaissance et j'accepte les règlements ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Entraîneur / responsable

Date : \_\_\_\_\_